

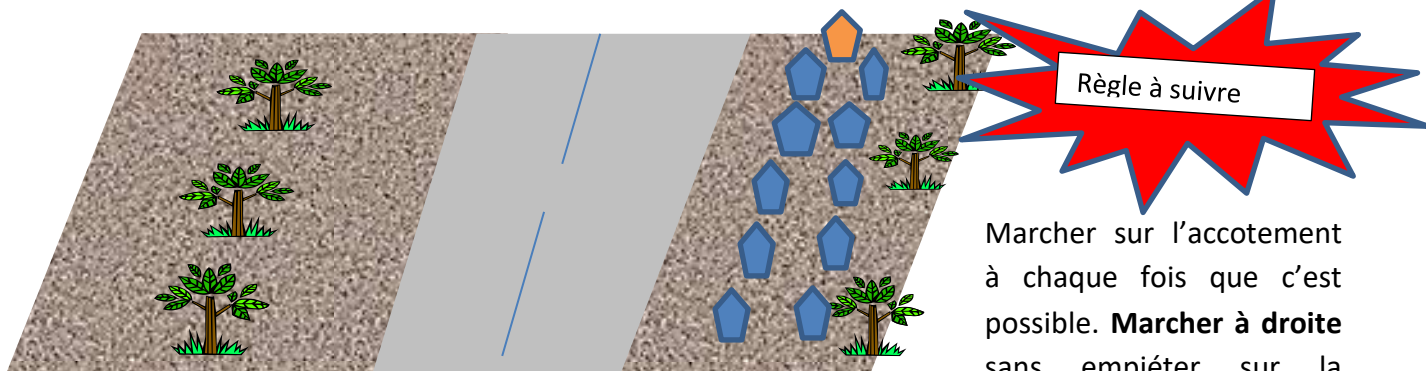
Règles de sécurité à appliquer en randonnée

Nous prenons plaisir à organiser des randonnées pour les adhérents ou non adhérents. Cela met en cause la responsabilité de l'association et la responsabilité des organisateurs, c'est pourquoi nous vous rappelons ici quelques règles de sécurité à appliquer impérativement.

1) Le respect du code de la route



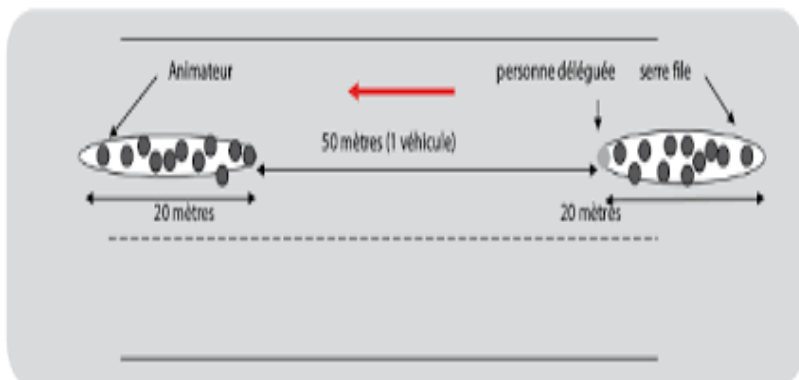
On marche à droite en paquet, on reste bien alignés.



Marcher sur l'accotement à chaque fois que c'est possible. **Marcher à droite** sans empiéter sur la chaussée.

En groupe, quand l'accotement ne le permet pas et que nous sommes obligés d'emprunter la chaussée nous devons nous déplacer sur le bord droit de la chaussée en colonne par deux et veiller à laisser libre au moins toute la partie gauche de la chaussée, pour permettre le dépassement des véhicules.

Exceptionnellement, le meneur de la randonnée peut demander de marcher à gauche. Exemple ici, des travaux empêchent de prendre le chemin à droite



Si le groupe est composé de plus de 20 personnes, il est recommandé de le scinder en plusieurs groupes, qui se déplaceront également à droite en colonne par deux. Chaque groupe ne devra pas occuper plus de 20m de longueur. Et on respectera un intervalle de 50m entre chaque groupe pour faciliter le dépassement par des véhicules.

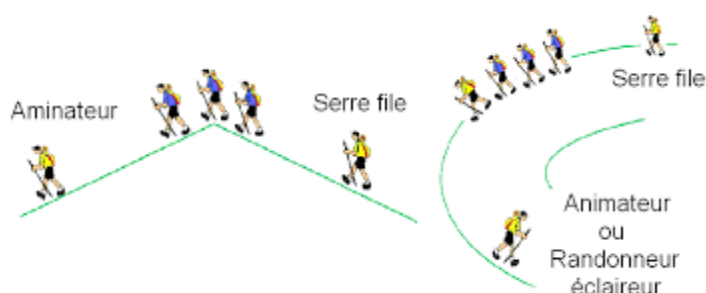
2) Le respect des règles de bon sens

Pour des raisons d'organisation, mais également budgétaires, nous ne distribuons plus le tracé de la randonnée sur papier. Pour ceux qui veulent en conserver une trace, après la randonnée, il sera possible d'en faire des photos.

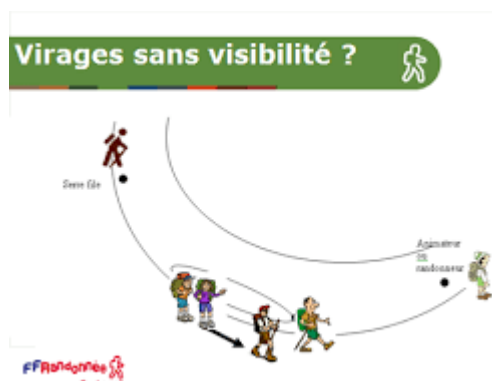
L'organisateur de la randonnée est toujours devant, et le serre fil à l'arrière. Il a avec lui la trousse de secours

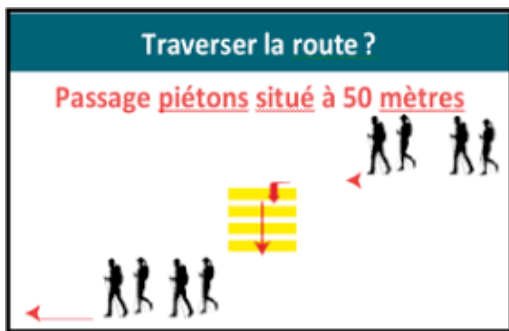


Si un marcheur s'arrête en chemin, il laisse son sac sur le bord du chemin. De cette façon le serre fil sait que quelqu'un s'est éloigné, il l'attend. S'il constate un problème, il appelle au téléphone le meneur de la randonnée



Dans un passage sans visibilité le meneur de la randonnée se poste bien avant les premiers randonneurs et le serre fil, bien à l'arrière pour avertir les véhicules





C'est l'organisateur qui donne l'autorisation de traverser, soit en rateau, soit en prenant les passages piétons si il y en a.

En attendant, on ne traîne pas derrière et lorsqu'on a traversé on degage le chemin afin que personne ne reste sur le bord de la route.

L'organisateur reprend la tête de la marche

Lorsqu'on arrive à un croisement, on prend soin de regarder derrière soi si les personnes qui suivent vous voient changer de direction, sinon, on attend.

Il est toujours pénible lorsqu'on randonne d'arriver à un carrefour et de ne pas savoir où se diriger.

Ici, la demoiselle ne sait pas si elle doit aller tout droit ou prendre le chemin à gauche. Elle est perdue et cela peut être lourd de conséquence



Règles de vie en groupe

Pour les randonnées de plusieurs jours, la personne qui s'inscrit aux séjours proposés par Marche et Découverte s'engage à respecter les règles suivantes :

Ces règles sont

- Les organisateurs doivent être informés en cas d'impossibilité de randonner en cours de séjour (maladie, blessure ou autre..)
- Les randonneurs ne doivent jamais quitter le groupe sauf accord exceptionnel des responsables
- Le partage des tâches communes
- Le respect
 - des horaires (pour les randonnées, mais également pour les repas etc.)
 - du programme proposé par les organisateurs (pas de programme à la carte)
 - du matériel
 - de la décision des responsables s'ils estiment que la capacité physique du randonneur n'est pas compatible avec les difficultés ou la dangerosité de la randonnée
 - de l'organisation mise en place par les responsables : composition des chambrées, co-voiturage etc..
- Les coûts d'hébergement et de repas sont négociés pour l'ensemble du groupe. Les autres dépenses (paniers repas ou autre...) sont à la charge du demandeur et réglées par celui-ci dans les délais

Nous sommes dans une période sanitaire particulière et sommes régulièrement informés des directives de la Fédération Française de Randonnée Pédestre que nous appliquons scrupuleusement. Mais quand cette période sera loin de nous, continuons de vivre, de marcher, restons vigilants et évitons de fêter notre libération de cette façon....ou pourquoi pas ?

